

DÉPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 octobre 2022

Liste des délibérations examinées affichée le 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Fabien BAGNON

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉCISION MODIFICATIVE N°2  
BUDGET ANNEXE DE LA MOUCHE

Délibération : 10.2022.142

Transmis en préfecture le : 13/10/2022

**RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

Il est proposé d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2022 sur certains postes de dépenses, comme suit :

- Une hausse des dépenses de personnels pour tenir compte des évolutions réglementaires non prévisibles lors de la construction budgétaire (augmentation du SMIC, de la valeur du point d'indice, + 11 000 €) ;
- Une hausse des crédits prévus pour les dépenses de fluide (+ 12 000 €) et une baisse des actions de médiation cinéma (- 4 000 €) ;
- Une baisse du poste subvention en fonctionnement (fin du subventionnement régional pour les projets pour les lieux de spectacles vivants, -11 000 €) ;
- Un ajustement des crédits ouvert en investissement pour l'achat d'équipements techniques (dépenses et recettes).

Cette décision modificative s'équilibre en fonctionnement par un complément de la subvention d'équilibre du budget principal de 5 000 €, des produits exceptionnels de 25 000 € (dépenses rattachées à tort) et une baisse en investissement de 19 000 € de la subvention du budget principal.

Elle s'élève à 19 000 € en section de fonctionnement et à - 59 000 € en section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°03.2022.040 en date du 24 mars 2022 portant sur le budget primitif 2022 du budget annexe de la Mouche ;

Vu la délibération n°05.2022.076 du 24 mai 2022 portant sur la création d'une autorisation d'engagement dans le budget annexe de la Mouche pour l'activité spectacles saison 2022-2023 ;

Vu la délibération n°05.2022.077 du 24 mai 2022 portant sur la décision modificative n°1 du budget annexe de la Mouche ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 29 septembre 2022 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget annexe de la Mouche de l'exercice 2022 par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et chapitre - opération pour la section d'investissement comme suit :

**Les dépenses de fonctionnement :**

DÉPENSES	BP 2022	DM 1 - 2022	DM 2 - 2022
011 - Charges à caractère général	491 925,00	-180 000,00	8 000,00
AE programmation de l'activité spectacles 2022 -2023 - Théâtre de la Mouche		180 000,00	
012 - Charges de personnel	430 000,00		11 000,00
014 - Atténuation de produits			
65 - Autres charges de gestion courante	14 150,00		
66 - Charges financières			

67 - Charges exceptionnelles	5 000,00		
68 - Provisions			
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>941 075,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 000,00</b>
042 - Amortissements	30 000,00		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>971 075,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 000,00</b>

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES	BP 2022	DM 1 - 2022	DM 2 - 2022
70 - Produits des services	88 000,00		
013 - Atténuation de charges			
74 - Subventions	85 000,00		-11 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	779 575,00		5 000,00
<i>dont participation du Budget Général</i>	779 575,00		5 000,00
77 - Produits exceptionnels			25 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>952 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 000,00</b>
042 - Amortissements	18 500,00		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>971 075,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 000,00</b>

Les dépenses d'investissement :

DÉPENSES	BP 2022	Restes à réaliser 2021	DM 1 - 2022	DM 2 - 2022
16 - Emprunts et dettes				
20 - Immobilisation incorporelles	8 500,00			
21 - Immobilisations corporelles	231 422,54	4 427,46		- 59 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>239 922,54</b>	<b>4 427,46</b>	<b>0,00</b>	<b>- 59 000,00</b>
040 - Amortissements	18 500,00			
041 - Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>258 422,54</b>	<b>4 427,46</b>	<b>0,00</b>	<b>- 59 000,00</b>

Les recettes d'investissement :

RECETTES	BP 2022	Restes à réaliser 2021	DM 1 - 2022	DM 2 - 2022
001 - Résultats N-1	11 528,40			
10 - Dotations, fonds divers et réserves				
13 - Subventions	221 321,60			-59 000,00

d'investissement reçues <i>Dont subvention du budget principal</i>	181 321,60			-19 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées				
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>232 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59 000,00</b>
040 - Amortissements	30 000,00			
041 - Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>262 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59 000,00</b>

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 26 voix Pour et 8 voix Contre, Abstention : 0.**

La secrétaire,

**Camille EL-BATAL**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.